



## Recueil du récit patient dans l'analyse d'un EIAS Charte de l'interviewer

La personne qui réalise l'interview, désignée par le terme "interviewer" se voit confier **une mission ponctuelle de recueil du récit du patient dans le cadre d'un évènement indésirable lié aux soins (EIAS)**.

Pour mener à bien cette mission, l'interviewer doit faire preuve :

- D'écoute,
- D'objectivité,
- D'ouverture d'esprit,
- D'empathie,
- De discrétion,
- De disponibilité.

Les devoirs de l'interviewer :

- Instaure une **relation de confiance** avec le patient et son entourage,
- Veille à ne pas orienter les commentaires/récits de la part du patient/de l'entourage,
- Utilise **la grille d'interview** qui lui est fournie,
- N'utilise pas sa mission à d'autres fins que le recueil du récit patient dans le contexte de son EIAS : pas de jugement sur le travail des professionnels, pas de demande d'information de santé et/ou personnelle non liées à l'EIAS,
- N'interprète pas les réponses données par le patient et **reste factuel**
- **Divulgue les informations dont il a eu connaissance seulement en réunion d'analyse.**

Droit de « l'interviewer » :

- L'interviewer peut décider d'interrompre le suivi à tout moment s'il juge que cela est préférable pour le patient. L'interviewer en informe alors le patient. Cette décision et ses raisons doivent être consignées dans le questionnaire d'évaluation du projet.

Je soussigné (e) \_\_\_\_\_, fonction : \_\_\_\_\_

interviewe un patient dans le cadre de l'analyse d'un EIAS de l'établissement \_\_\_\_\_ et déclare adhérer à la charte de « l'interviewer » et m'engage à la respecter.

Date et signature de « l'interviewer » :